

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 MAI 2025**

Etaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Bertrand SAUVAGE, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.  
Absent excusé : M Germain SUBLIN.

M Joël BEUVE a été élu secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

**PROCES-VERBAL**

Le conseil municipal valide le procès-verbal du 30 avril 2025.

**Del n°01 – 27/05/2025 – LOGEMENT DU PRESBYTERE – AVENANT AU BAIL**

Vu le bail en date du 14 septembre 2018 entre la commune – bailleur – et M TAHUA Tamatoa et Mme SOTTILE Elvyna – locataires – portant sur le logement du presbytère ;

M le Maire informe les membres du conseil municipal que M TAHUA Tamatoa demande son retrait puisqu'il ne vit plus dans ce logement. Il est donc nécessaire d'établir un avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions),

**DECIDE** de louer le logement cité ci-dessus à Mme SOTTILE Elvyna à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025,

**AUTORISE** M le Maire à modifier par avenant le contrat de bail signé le 14 septembre 2018.

**Del n°02 – 27/05/2025 – MAISON DE LA BRIQUE – CONVENTIONS CADRE D'ADHESION ET ANNEXE BASE DE DONNEES DES COLLECTIONS DES MUSEES DE NORMANDIE – Fabrique de patrimoines en Normandie**

M le Maire rappelle au conseil municipal que la Maison de la Brique est adhérente au réseau des musées de Normandie géré par la Fabrique de patrimoines.

Les conventions d'adhésion au réseau des musées de Normandie et de participation à la base de données des collections des musées de Normandie ont évolué, il faut les renouveler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'adhérer au réseau des musées de Normandie géré par la Fabrique de patrimoines,

**AUTORISE** M le Maire à signer les conventions et tout avenant s'y rapportant.

**Del n°03 – 27/05/2025 – CREANCES ETEINTES – Budget assainissement**

M le Maire expose que Monsieur le comptable public de Coutances a transmis une liste de créances éteintes pour décision d'admission en non-valeur dans le budget assainissement.

M le Maire explique que cette situation intervient lorsqu'une décision juridique extérieure prononce l'irrecouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable. Elle constitue donc une charge budgétaire définitive et doit être constatée par l'assemblée selon la liste ci-dessous :

<b>Budget assainissement</b>			
<b>Exercice</b>	<b>N° pièce</b>	<b>Objet</b>	<b>Créance éteinte</b>
2024	6	Redevance assainissement	961,99 €

Vu le code général des collectivités,

Vu la liste de la créance éteinte dressée par le comptable public de Coutances,

Vu le décret n°98-1239 du 29 décembre 1998,

Considérant qu'il est désormais certain que cette créance ne peut plus faire l'objet d'un recouvrement en raison du motif évoqué par le comptable public de Coutances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADMET** en non-valeur la créance éteinte mentionnée ci-dessus,

**DECIDE** le virement de crédits suivants :

Budget assainissement – fonctionnement

6288 Autres - 962 €  
6542 Créances éteintes + 962 €.

**Del n°04 – 27/05/2025 – TRAVAUX ELECTRICITE CAMPING – Virement de crédits**

M le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au virement de crédits concernant les travaux d'électricité au camping,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le virement de crédits suivants :

**Budget communal**

*Dépenses fonctionnement*

61521 Terrains - 2 000 €  
023 Virement à la section d'investissement + 2 000 €

*Recettes investissement*

021 Virement de la section de fonctionnement + 2 000 €

*Dépenses investissement*

231 op 138 Travaux op camping + 2 000 €.

**DECISIONS SIGNEES EN VERTU DE LA DELIBERATION DE DELEGATION DE MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE DU 25/05/2020 – Période du 01/05/2025 au 27/05/2025**

Décision n°06	06/05/2025	KOESIO - Achat photocopieur, pour un montant de 4 150,00 € HT soit 4 980,00 € TTC
Décision n°07	20/05/2025	URBASIGN - Panneau rue la Cadiore, pour un montant de 157,87 € HT soit 189,44 € TTC

**DIVERS**

**Remerciements subventions** : l'association Fraternelle des Anciens Combattants et Soldats de France, le Secours Populaire et l'Outil en main remercient le conseil municipal pour l'attribution de la subvention 2025.

**Randonnée 13/06** : 20h, rendez-vous place de l'Eglise.

**Parquet salle de convivialité** : les travaux de réparation ont été réalisés. Il ne sera pas possible de le vitrifier. L'entreprise Tirard va le poncer puis le cirer au mois de juin 2025.

**Recrutement agent saisonnier** : un candidat a été retenu, mais celui-ci confirme courant semaine prochaine ayant une autre proposition.

**Toiture séchoir Musée Maison de la Brique** : les travaux sont en cours.

**Restaurant Au P'tit St Martin** : plusieurs contacts sont en cours, des visites du commerce ont eu lieu. Le comité des fêtes a demandé d'utiliser le restaurant pendant Aubigny en Scène, le conseil municipal donne son accord.

**Chasse et biens communaux** : M le Maire fait part au conseil municipal du compte-rendu de sa rencontre avec M Onfroy, technicien cynégétique de la Fédération des Chasseurs.

**Echange de parcelles AN 26 et AI 162** : le géomètre est passé, le bornage sera réalisé la semaine prochaine.

**Concours de pêche** : fête nationale de la pêche le 1<sup>er</sup> juin 2025 organisée par la Société de Pêche à l'Etang des Sarcelles.

**Vitraux église** : un Italien a contacté la mairie par rapport à la bataille de Marignan, il y aurait eu un vitrail de l'Ecosais Robert Stuart d'Aubigny à l'église.

**Date prochaine séance** : 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 20h30.

Fin de la séance à 22h05.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
BEUVE Joël	

